

Nombre de membres

- en exercice : 7
- présents : 7
- exprimés : 7
- absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2014

Date de la convocation : 23/04/2014

**OBJET : Vœu du conseil municipal concernant le futur traité de Grand Marché
Transatlantique**

L'an deux mille quatorze et le 28 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

Présents : BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Evelynne, BIAU Jean Luc, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José, MARTY Lætitia

LE LURON Renaud a été élu Secrétaire.

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les membres pour négocier, avec le États Unis, le Transatlantic free trade Area (TAFTA).

Ce mandat n'a pas été rendu public, contrairement à ce qu'avait souhaité la France.

Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les États Unis, allant au delà des accords de l'O.M.C. Ce projet d'accord pourrait poser problème dans la mesure où il vise à réduire l'ensemble des « obstacles » au commerce entre les deux rives de l'Atlantique.

Ce Grand marché Transatlantique (GMT) rentre en contradiction avec de nombreux objectifs de notre région en matière d'agriculture, d'économie, d'écologie ou encore de culture.

Le démantèlement des droits de douanes et la suppression des « barrières non tarifaires » sont un frein à la relocalisation de l'économie. La concurrence débridée aura pour conséquence logique le nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles, et environnementales. Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'extension de leur part de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines.

Une telle architecture juridique limiteraient les capacités, déjà faibles, des états à maintenir des services publics (éducation, santé ...), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles (diversité culturelle et linguistique) préservées du marché.

En matière d'agriculture, le lait et la viande avec usage d'hormone, la volaille chlorée, et bien d'autres semences OGM déjà commercialisées aux États Unis, pourraient arriver sur le marché européen et donc midi européen, aux dépends de la production locale riche dont nous disposons.

Le mécanisme d'arbitrage privé « Investisseur État », qui se substituerait aux juridictions existantes pourrait par exemple permettre aux pétroliers d'imposer en France l'exploitation des gaz de schiste et autres hydrocarbures dits non conventionnels. Cela entre en totale contradiction avec notre volonté de transition énergétique vers des énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement.

La remise en cause, par un éventuel accord, de ces normes qui protègent les citoyens européens ainsi que des pans cruciaux de notre économie et émanant de leur volonté souveraine, serait inacceptable.

En conséquence, Le conseil municipal de Bax, à l'unanimité :

- Réaffirme son attachement au modèle social, environnemental, et culturel européen, qui a conduit l'Union européenne à faire des choix très différents de ceux des États-Unis d'Amérique en matière de normes, et refuse toute tentative d'affaiblir ce cadre réglementaire en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- Demande la diffusion publique immédiate des textes relatifs aux négociations du Traité Transatlantique,
- Réclame l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, organisations syndicales et associatives, des organisations socio-professionnelles et des populations,
- Demande au Gouvernement français de s'opposer et au Parlement européen d'opposer son veto à tout accord qui remettrait en question le cadre réglementaire en matière d'environnement, de santé, de diversité culturelle et linguistique, de protection des citoyens et des citoyennes.
- Se déclare, dans l'attente, hors grand marché transatlantique.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire
a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 22/05/2014*

Le Maire, P.BEDEL

